

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année 2025/26

3ème année du Diplôme d'Etat de Psychomotricien

MODULES	Intitulé enseignement	Responsable	Session 1					DATE	Session 2				DATE		
			Modalités	Durée	Coeff.	Coeff. MODULE	Note éliminatoire		Modalités	Durée	Coeff. MODULE	Note éliminatoire			
MODULE 1 Théorique	Législation	T. HAASER	Epreuve rédactionnelle / qcm	30'	1,00	8	<8/20	semestre 1	Qcm, écrit ou oral	1h	8	<8/20	mai-26		
	Psychiatrie	C. QUILES	Epreuve rédactionnelle / qcm	1h	2,00										
	Psychologie	AL. TABANOU	Epreuve rédactionnelle / qcm	1h	0,33										
		S. FAURY	Epreuve rédactionnelle / qcm	1h	0,33										
		J. LENOIR	Devoir maison		0,33										
	Psychomotricité	N.DUBRANA	Epreuve rédactionnelle / qcm	1h	1,00										
		MODULE GERIAMOT	Epreuve rédactionnelle / qcm	1h	1,00										
		E. LEZHARI	Epreuve rédactionnelle / qcm	1h	1,00										
		S. NAUD	Epreuve rédactionnelle / qcm	1h	1,00										
MODULE 2 Théorico-clinique	Etude de cas	V. LACAMOIRE / S. FAURY / F. GOSSE	Devoir maison		1,50	4	<8/20	remise étude de cas 30 mars 2026 - oraux 20 et 21 avril 2026	Qcm, écrit ou oral	1h	4	<8/20	mai-26		
			Oral devant jury de professionnel		1,50										
	Module GERIAMOT	M. NORMAND / JG LAVIELLE	Devoir maison : note de synthèse		0,60									semestre 2	
	RDS-SIAT	F. JONCHERAY	rapport de stage à remettre		0,40									rentrée	
	MODULE 3 Pratique	Evaluation Livret de stage	E. ESCULPAVIT - F. JONCHERAY	Remise du livret de stage				2,00						4	<8/20
MSP : Epreuve MSP Blanche		L.CLASSEAU/ F. PIOVANETTI /JGL. LAVIELLE	Evaluation en séance		0,80	en séance	Evaluation en séance	4	<8/20	en séance					
Massage		E. LAFONTANA, L. CABANES			0,36										
Théâtre		S. PUCHEU			0,28										
Méditation pleine conscience		J. URIOS/F.BODIN			0,28										
De la Conscience à l'expression corporelle		O. RASAL ALLUE			0,28										
AFGSU 2 (2è partie)		CESU 33	validation qualifiante												
Education Thérapeutique du Patient ETP		M. NORMAND, C. QUILES	validation qualifiante de 40 heures												

EPREUVES DU DIPLOME D'ETAT	MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	<8/20	4 mercredis : 27 mai et 3-10-17 juin 2026	MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	<8/20	sept-26
	SOUTENANCE DE MÉMOIRE	<8/20	Vendredi 19 juin 2026	SOUTENANCE DE MÉMOIRE	<8/20	sept-26
	1ère délibération admissibilité		mercredi 22 avril 2026			
	2ème délibération admissibilité		jeudi 7 mai 2026			
	Remise des mémoires		lundi 11 mai 2026			
	Jury plénier délibération Diplôme d'Etat		mercredi 24 juin 2026			

ECTS: il n'y a pas d'ECTS pour cette formation réglementée par l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

C1 : contrôles durant l'année scolaire

C2 : contrôle écrit en janvier

C3 : contrôle écrit en mai

A l'issue de la troisième année pour être admis à se présenter à l'examen final en vue de l'obtention du diplôme

d'Etat, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

1° Avoir obtenu une note moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des trois modules théorique, théorico-clinique et pratique sans que la note obtenue à l'un des modules soit inférieure à 8 ;

2° Avoir validé les stages.

Lorsque, pour une année scolaire, la moyenne générale obtenue par l'étudiant est inférieure à 10 sur 20, il bénéficie, pour chacun des modules pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne, d'une épreuve de rattrapage portant sur l'ensemble du programme du module.

Il peut également se présenter aux épreuves de rattrapage des modules dans lesquels il a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10. Dans cette hypothèse, il conserve le bénéfice de la note précédente si la note de rattrapage lui est inférieure.